

01 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 octobre 2014**, à 19h30, à la salle du conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford, sise au 695, rue Carrier, à Sainte-Rose-de-Watford, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Réjean Bédard	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Sylvie Lajoie	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2014-10-01

02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2014, ET SUIVI.

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF, S'IL Y A LIEU.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL.**
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
 - 11.02 - Souper des forestiers - Demande de commandite.**
 - 11.03 - Acceptation de soumission pour l'huile à chauffage.**
 - 11.04 - Dépôt du rapport final du projet de piste cyclable.**
 - 11.05 - MRC des Maskoutains.**
 - 11.06 - Présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale.**
 - 11.07 - Fédération québécoise des municipalités.**
 - 11.08 - MRC de Matawinie.**
 - 11.09 - MRC de Portneuf.**
 - 11.10 - Rencontre du comité administratif pour le mois d'octobre.**
 - 11.11 - 211.**
 - 11.12 - Gestion des boues de fosses septiques.**
 - 11.13 - Forum petite enfance 0-5 ans.**
 - 11.14 - Station touristique du Massif du Sud (STMS).**
 - 11.15 - Logiciel de modernisation - Test CIB.**
 - 11.16 - UPAC.**
 - 11.17 - Entente de développement culturel.**
 - 11.18 - Municipalité de Lac-Etchemin - Résolution d'appui.**
 - 11.19 - Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) - Demande d'appui.**
 - 11.20 - Société Alzheimer Chaudière-Appalaches.**
 - 11.21 - Formation sur la gestion du dénombrement (sécurité incendie).**
- 12 - ADMINISTRATION:**
 - 12.01 - Liste des comptes à payer.**
 - 12.02 - État des encaissements et déboursés.**
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
 - 13.01 - Gouvernement du Québec.**
 - 13.02 - MRC de Montmagny.**
 - 13.03 - HATLEY Conseillers en stratégie.**
 - 13.04 - Union des municipalités du Québec.**
 - 13.05 - Commission de protection du territoire agricole du Québec.**
 - 13.06 - Fédération québécoise des municipalités.**
 - 13.07 - Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.**
 - 13.08 - Alain Drouin, maire de la Ville de Nicolet.**
 - 13.09 - Martin Dubois, études économiques - CPTAQ.**
 - 13.10 - Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches.**
 - 13.11 - Festival de la Chasse de Saint-Louis-de-Gonzague.**
- 14 - VARIA.**
 - 14.01 - Congrès FQM 2015.**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**
- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-10-02

03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2014, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2014 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF, S'IL Y A LIEU.

Une rencontre du comité administratif a eu lieu ce jour à 18h30, et donc le compte rendu n'a pas pu être rédigé avant la rencontre du Conseil de la MRC. Les principaux sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants:

- Station touristique du Massif du Sud (STMS) : Une offre d'achat a été faite à la MRC de Bellechasse, la MRC des Etchemins ainsi qu'à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) par la STMS. Sur recommandation du comité administratif, les documents relatifs à cette offre seront transmis aux maires par courriel et une discussion à ce sujet aura lieu le 16 octobre prochain lors de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Etchemins.
- Centre de traitement des boues de fosses septiques : Des démarches sont entreprises dans le but d'étudier les changements devant être apportés afin que le centre puisse traiter les boues de fosses septiques durant la saison hivernale, ainsi que les coûts engendrés par de telles modifications.

05 RENCONTRE(S).

Aucune rencontre lors de cette séance.

06 ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.

Il n'est discuté d'aucun dossier.

08 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

Aucun dossier à traiter.

09 AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

Un retour est fait sur le congrès de la Fédération québécoise des municipalités ayant eu lieu du 24 au 27 septembre dernier.

10 DOSSIERS DU PACTE RURAL.

Aucun dossier pour le Pacte rural.

11 AFFAIRES COURANTES:

11.01 Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2014-10-03

11.02 Souper des forestiers - Demande de commandite.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité de Développement de Sainte-Aurélie pour l'organisation de la 8^e édition du *Souper des Forestiers*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QU'une somme de CENT DOLLARS (100,00 \$) soit versée à titre de commandite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-10-04

11.03 Acceptation de soumission pour l'huile à chauffage.

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues suite à un appel sur invitations et que les soumissionnaires ont présenté leur prix à partir du devis relatif à la fourniture d'huile à chauffage selon le tableau suivant :

COMPAGNIE	Prix de l'OBG (du litre)
Chauffage Élie Nadeau Inc.	\$ 0.025
CST Canada Co (Ultramar)	\$ 0.025
Philippe Gosselin et associés Ltée	\$ 0.0059

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte la plus basse soumission présentée,
soit celle de Philippe Gosselin et associés Ltée, selon le tableau soumis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.04 Dépôt du rapport final du projet de piste cyclable.

Dépôt du rapport final du projet de piste cyclable par Vélo Québec. Une présentation publique de ce rapport aura lieu le mercredi 22 octobre 2014 à 19h00 à la salle du Centre des arts et de la culture de Lac-Etchemin, au 1470, route 277.

2014-10-05

11.05 MRC des Maskoutains.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la résolution 14-09-227 adoptée le 10 septembre 2014 par le Conseil de la MRC des Maskoutains concernant la demande afin de modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (protection des boisés);

QU'UNE copie de la présente résolution soit et est transmise à la MRC des Maskoutains et à la Fédération québécoise des municipalités, accompagnée d'une copie de la résolution numéro 14-09-227 de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-10-06

11.06 Présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie le projet de loi numéro 95 (*Loi modifiant la Loi sur les compétences municipales afin de permettre aux municipalités régionales de comté d'exécuter certains travaux sans délai*);

QU'UNE copie de la présente résolution soit et est transmise à Monsieur Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-10-07

11.07 Fédération québécoise des municipalités.

CONSIDÉRANT que le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tient à chaque année en septembre du mercredi au samedi;

CONSIDÉRANT que cette formule ne convient pas aux maires, qui préféreraient que le congrès débute plus tôt et se termine le vendredi soir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins demande à la FQM de modifier les journées du congrès annuel de manière à ce que le congrès se termine le vendredi soir;

QU'UNE copie de la présente soit et est transmise à la FQM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-10-08

11.08 MRC de Matawinie.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la résolution numéro CM-275-2014 de la MRC de Matawinie, adoptée le 10 septembre 2014, relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

QU'UNE copie de la présente résolution soit et est transmise à la MRC de Matawinie et à la Fédération québécoise des municipalités, accompagnée d'une copie de la résolution CM-275-2014 de la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-10-09

11.09 MRC de Portneuf.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la résolution numéro CR 161-09-2014 adoptée par la MRC de Portneuf le 17 septembre 2014 relativement à la modification au règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments afin de rendre applicable le paragraphe 7 de l'article 2 aux plans d'eau du Québec;

QU'UNE copie de la présente résolution soit et est transmise à la MRC de Portneuf et à la Fédération québécoise des municipalités, accompagnée d'une copie de la résolution CR 161-09-2014 de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.10 Rencontre du comité administratif pour le mois d'octobre.

La rencontre du comité administratif prévue le mercredi 29 octobre est devancée au mardi 28 octobre 2014 à 13h30. Le lieu de la rencontre reste à déterminer.

Un rappel est également fait aux maires relativement aux réunions importantes à venir en novembre:

- 12 novembre 2014 à 19h00 : Séance de travail pour la préparation du budget 2015;
- 26 novembre 2014 à 19h30 : Conseil de la MRC et adoption du budget 2015.

11.11 211.

Point d'information afin de faire connaître aux maires le service 211. Des cartes d'affaires de ce service sont remises aux maires.

2014-10-10

11.12 Gestion des boues de fosses septiques.

CONSIDÉRANT que la période d'exploitation autorisée par le MDDELCC du centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC des Etchemins est du 1^{er} mai au 31 décembre;

CONSIDÉRANT que des boues de fosses septiques sont reçues en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 décembre et qu'il est impossible de traiter ces dernières;

CONSIDÉRANT que le lixiviat provenant de la déshydratation des boues contient de fortes concentrations en azote ammoniacal qui rend l'effluent toxique;

CONSIDÉRANT les frais engendrés par cette situation et les problématiques en découlant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de services professionnels de la firme SNC - Lavalin dans le but d'identifier des solutions afin que le système de traitement puisse effectuer un meilleur enlèvement de l'azote ammoniacal pour prolonger la période de traitement des boues de fosses septiques et que l'effluent des étangs aérés ne soit plus toxique, laquelle offre de services s'élève à plus ou moins 16 875,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.13 Forum petite enfance 0-5 ans.

Une demande a été transmise par les organisateurs du forum sur la petite enfance 0-5 ans afin qu'un représentant de la MRC soit présent lors dudit forum qui aura lieu à l'École des Appalaches de 9h00 à 16h00 le samedi 1^{er} novembre 2014. Puisque cette invitation a également été transmise directement aux municipalités locales, les maires conviennent qu'aucun représentant de la MRC des Etchemins ne soit expressément nommé.

11.14 Station touristique du Massif du Sud (STMS).

Tel que mentionné précédemment, une offre d'achat a été faite par la STMS à la MRC de Bellechasse, la MRC des Etchemins ainsi qu'à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) afin que ces dernières se portent acquéreuses de la STMS. Les documents relatifs à cette offre seront transmis aux maires par courriel et une discussion à ce sujet aura lieu le 16 octobre prochain lors de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Etchemins.

2014-10-11

11.15 Logiciel de modernisation - Test CIB.

CONSIDÉRANT le processus de modernisation des rôles présentement en cours au niveau du service de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT les développements relativement aux fournisseurs du logiciel informatique nécessaire à la modernisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins utilise le logiciel de la firme CIB dans le cadre de la modernisation du rôle pour la municipalité de Sainte-Sabine afin de voir l'efficacité et la performance dudit logiciel, sans engagement aucun quant à la modernisation du rôle pour les autres municipalités de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.16 UPAC.

Un rappel est fait aux maires de la rencontre avec l'UPAC le 16 octobre prochain à la salle J.A.-Nadeau, au 495, rue Principale à Sainte-Rose-de-Watford, à compter de 18h30. La présence des maires et des conseillers doit être confirmée auprès de Madame Audrey Bédard par téléphone au 418-625-9000 ou par courriel au abedard@mrcetchemins.qc.ca.

11.17 Entente de développement culturel.

Un rappel est fait aux maires afin de savoir si les municipalités adhèrent à l'entente de développement culturel. Dans l'affirmative, une copie de la résolution à cet effet doit être acheminée à la MRC dans les meilleurs délais.

2014-10-12

11.18 Municipalité de Lac-Etchemin - Résolution d'appui.

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi no 10 sur la modernisation du réseau de la santé et des services sociaux par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi se résume, entre autres, à l'abolition des 18 Agences de la santé et de services sociaux de la province et la fusion de 180 services administratifs pour n'en conserver qu'un seul par région, sauf dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 10 mènerait à la création d'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS), issu notamment de l'abolition de l'Agence de la santé et des services sociaux et de la fusion de tous les autres établissements de la région, assurant à l'avenir la prestation des soins et des services à la population du territoire, incluant le volet de santé publique;

CONSIDÉRANT que l'annonce de la fusion de 180 services administratifs, pour n'en conserver qu'un seul par région, implique que les décisions quant à l'offre de services dans toute la région de Chaudière-Appalaches seront prises par le futur CISSS possiblement localisé à Sainte-Marie-de-Beauce et que, conséquemment, des endroits tels que Thetford Mines, Saint-Georges et Lac-Etchemin n'auront que des points de service et aucun pouvoir décisionnel, tout comme tous les autres centres administratifs qui seront fusionnés;

CONSIDÉRANT que les conseils d'administration des 180 services administratifs opérant en région actuellement sont composés de bénévoles issus de leur milieu respectif et constituent l'instance qui décide des services offerts sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la réforme proposée par le ministre Barrette aura pour effet que les établissements actuels, entre autres, les Centres de santé et de services sociaux en région, n'existeront plus et qu'il n'y aura plus de conseil d'administration avec des représentants de la population pour faire entendre la voix des citoyens quant aux meilleurs services qui pourraient être offerts dans leur région;

CONSIDÉRANT que la réforme proposée par le ministre Barrette

engendrera indéniablement une perte importante de la participation citoyenne et un grand recul pour les régions ayant des établissements de santé sur leur territoire, en partie par l'éloignement et la complexité de la nouvelle structure administrative proposée n'aidant en rien l'offre de services;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des décisions sera concentrée dans une superstructure bureaucratique qui sera loin de la réalité et des besoins de la population pour laquelle elle prendra des décisions et fera des choix stratégiques;

CONSIDÉRANT que la MRC des Etchemins se questionne sérieusement sur l'initiative plutôt très centralisatrice du ministre d'abolir les agences lorsqu'en réalité on les remplace tout simplement par une plus grosse et plus complexe structure régionale dont le coût de fonctionnement ne générera possiblement pas les économies escomptées d'au moins 220 millions \$ par année pour l'État québécois, selon le ministre Gaétan Barrette;

CONSIDÉRANT que la MRC des Etchemins s'inquiète et se questionne pour la démocratie en santé alors que les membres du conseil d'administration de la nouvelle gouvernance seront choisis par le ministre;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins signifie son opposition au projet de loi numéro 10 annoncé récemment par le ministre Gaétan Barrette, étant donné que cette réforme, telle que présentée, aura pour effet de retirer la voix de la population quant à l'offre de services sur son territoire;

QUE demande soit adressée au ministre Gaétan Barrette à l'effet que toute réforme affectant les services de santé et sociaux puissent toujours garantir, protéger et défendre le principe démocratique d'une réelle voix citoyenne qui puisse demeurer en faveur des régions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-10-13

11.19 Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) - Demande d'appui.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la résolution numéro CA 14-08-06 adoptée le 11 août dernier par le conseil d'administration de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec pour la clarification du pouvoir d'intervention des MRC en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

QU'UNE copie de la présente résolution soit et est transmise à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.20 Société Alzheimer Chaudière-Appalaches.

Demande d'une lettre d'appui à la démarche d'acquisition du couvent des Oblates de Béthanie par la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches. Cette demande est refusée par le Conseil de la MRC après analyse.

2014-10-14

11.21 Formation sur la gestion du dénombrement (sécurité incendie).

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour des conférences sur la gestion du dénombrement en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Monsieur Régis Dion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

QUE la soumission de Monsieur Régis Dion au montant de 996,58 \$ soit et est acceptée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12 ADMINISTRATION:

2014-10-15

12.01 Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quarante-quatre mille dix-huit dollars et quarante-sept cents (244 018,47 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.02 État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

13.01 Gouvernement du Québec.

- Cabinet du ministre de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : accusé de réception du projet de plan de gestion des matières résiduelles;

- Ministère de la Sécurité publique : commentaires de la direction régionale suite au dépôt du rapport d'activités 2013 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins;
- Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations : accusé de réception de la lettre du 15 août 2014 re: financement des CLD;
- RECYC-Québec : accusé de réception du projet de plan de gestion des matières résiduelles;
- Direction générale des finances municipales du MAMOT : état de dépôt d'un montant de 28 921 \$ relativement au programme de subventions tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles;
- Direction régionale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du MAMOT : accusé de réception concernant l'adoption du règlement no 118-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

13.02 MRC de Montmagny.

Lettre, avis public et résolution pour débiter le processus de révision de son plan de gestion des matières résiduelles.

13.03 HATLEY Conseillers en stratégie.

Demande de collaboration - BAPE générique sur l'uranium.

13.04 Union des municipalités du Québec.

Distribution du surplus du fonds de défense pour les années 2009 à 2011 (523,20 \$ pour la MRC des Etchemins).

13.05 Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Accusé de réception de la demande d'exclusion de la zone agricole par la Municipalité de Saint-Zacharie.

13.06 Fédération québécoise des municipalités.

Lettre ayant pour objet la gouvernance de proximité.

13.07 Centre jeunesse Chaudière-Appalaches.

Point d'information aux maires relativement au bilan des DPJ pour l'année 2014.

13.08 Alain Drouin, maire de la Ville de Nicolet.

Lettre adressée à Monsieur le Premier Ministre Philippe Couillard par Monsieur Alain Drouin, maire de la Ville de Nicolet.

13.09 Martin Dubois, études économiques - CPTAQ.

Lettre de Monsieur Martin Dubois afin de redonner aux municipalités le contrôle du zonage, particulièrement le zonage agricole.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, les maires discutent et conviennent qu'il y aurait lieu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'une révision de la cartographie des zones agricoles soient faites en raison du temps écoulé et des changements survenus depuis la création desdites zones agricoles.

13.10 Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches.

Invitation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 23 octobre prochain à 16h00 au Complexe des Seigneuries à Saint-Agapit.

13.11 Festival de la Chasse de Saint-Louis-de-Gonzague.

Remerciements pour la contribution de la MRC des Etchemins à cet évènement.

14 VARIA.

14.01 Congrès FQM 2015.

Le directeur général informe les maires que la région de Chaudière-Appalaches sera "*région vedette*" lors du prochain congrès de la FQM en 2015 et que Madame Suzanne Bonnette a été engagée à titre de coordonnatrice.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est soumise.

2014-10-16

16 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SYLVIE LAJOIE,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER